

**Annexe n° 3 à la note commune n°8/2014**  
**Liste des produits soumis à la taxe pour la protection**  
**de l'environnement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>25-24</b>	25240030002 25240080002	Amiante (asbeste)
<b>Ex 25-29</b>	25291000001	Feldspath
<b>Ex 27-01</b>	27011110006 27011190008	Anthracite
<b>Ex 27-04</b>	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille, autre que pour la fabrication d'électrodes
<b>Ex 27-06</b>	27060000095	Autres goudrons minéraux
<b>Ex 27-07</b>	27071090005 27073090007 27074000109  27075090009  27076000009 27079911009  27079919003 27079991090  27079999016  27079999027	Benzol destiné à d'autres usages Xylol destiné à d'autres usages Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume Phénols Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c Autres huiles brutes Autres produits analogues dont lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numéro 28-03 Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
<b>Ex 27-10</b>	de 271019711 à 271019999	Huiles de graissage et autres lubrifiants
<b>Ex 27-13</b>	27131100106 27131100902	Coke de pétrole non calciné
<b>Ex 27-15</b>	27150000916 27150000994	Autres mastics bitumineux Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume, de goudron

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
		minéral ou de brai de goudron minéral
<b>Ex 28-04</b>	28048000009	Arsenic
<b>Ex 28-05</b>	28051990016 28054010006 28054090008	Lithium Mercure
<b>Ex 28-06</b>	28062000007	Acide chlorosulfurique
<b>Ex 28-11</b>	28112910098	Trioxyde de diarsenic (Anhydride arsenieux)
<b>Ex 28-16</b>	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
<b>Ex 28-19</b>	28199090015 28199090093	Hydroxydes de chrome Autres oxydes de chrome
<b>28-20</b>	28201000005 28209010007 28209090009	Dioxyde de manganèse Autres oxydes de manganèse
<b>Ex 28-21</b>	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
<b>28-22</b>	28220000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt, oxydes de cobalt du commerce
<b>Ex 28-24</b>	28249000001	Autres oxydes de plomb
<b>Ex 28-25</b>	28252000006 28253000002 28259050008 28259080919	Oxyde et hydroxyde de lithium Oxydes et hydroxydes de vanadium Oxyde de mercure Hydroxydes de mercure
<b>Ex 28-27</b>	28273980058 28273980092	Chlorure de mercure Autres chlorures
<b>Ex 28-30</b>	28303000005	Sulfure de cadmium
<b>Ex 28-33</b>	28332400000 28332700005 28332930018 28332970014 28332970092 28332990001	Sulfates de nickel Sulfates de baryum Sulfates de cobalt Sulfates de mercure Sulfates de plomb Autres sulfates
<b>Ex 28-37</b>	28371100007 28371900018 28371900096 28372000020 28372000097	Cyanures , oxycyanures de sodium Cyanures , oxycyanures de potassium Autres cyanures et oxycyanures Ferricyanures Autres Cyanures complexes
<b>Ex 28-38</b>	28380000092	Autres thiocyanates
<b>Ex 28-41</b>	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb
<b>Ex 28-44</b>	28443011097 28443019091	Uranium appauvri en U235 et ses composés ; thorium et ses composés ; alliages ,

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
	28443051093 28443061097 28443069091 28443091099 28443099093 28444010090 28444020094 28444030098 28444080098	dispersions , produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits ; destinés à des fins autres que médicales . Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430, alliages, dispersions , produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments isotopes ou composés , résidus radioactifs ; destinés à des fins autre que médicales .
<b>Ex 28-45</b>	28451000095 28459010097 28459090099	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non , destinés à des fins autres que médicales
<b>29-03</b>	de 29031100015 à 29036990000	Dérivés halogénés des hydrocarbures
<b>Ex 29-15</b>	29155000005	Acide propénoïque, ses sels et ses esters
<b>Ex 29-16</b>	29161110007 29161190009 29161300003 29161410002 29161490004 29163100005	Acide acrylique Sels de l'acide acrylique Acide méthacrylique et ses sels Méthacrylate de méthyle Autres esters de l'acide méthacrylique Acide benzoïque, ses sels et ses esters
<b>Ex 32-06</b>	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures) .
<b>Ex 34-03</b>	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
<b>Ex 36-06</b>	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquéfié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédent pas 300 cm 3.
<b>Ex 37-01</b>	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans , photographiques, sensibilisés, non impressionnés , en autre matière que le papier , le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés , sensibilisés, non impressionnés, même en chargeur

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>37-02</b>	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux.
<b>37-07</b>	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis , colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés , soit dosés en vue d'usages photographiques , soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi .
<b>Ex 38-08</b>	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides
<b>Ex 38.09</b>	38099200000  38099300005	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires.  Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations, autres qu'à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires.
<b>EX 38.10</b>	38101000018 38101000096  38109010010  38109010098  38109090012 38109090090	Préparations pour le décapage des métaux. Pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits. Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes. Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des baguettes de soudage. flux à souder ou à braser. Autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux.

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>Ex 38-11</b>	38111900009 38112100005  38112900005 38119000013 38119000091	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux Autres additifs pour huiles lubrifiantes Inhibiteurs d'oxydation Additifs peptissants, améliorants de viscosités, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés.
<b>Ex 38.17</b>	38170050000  38170080900	Alkylbenzène linéaire, en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02 . Autres alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.
<b>38-19</b>	381900	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.
<b>Ex 38.24</b>	38249030003	Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters.
<b>39-01</b>	390100	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
<b>39-02</b>	390200	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires
<b>39-03</b>	390300	Polymères du styrène, sous formes primaires
<b>39-04</b>	390400	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
<b>39-05</b>	390500	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires, autres polymères de vinyle, sous formes primaires.
<b>39-06</b>	390600	Polymères acryliques, sous formes primaires
<b>39-07</b>	390700	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires ; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires
<b>39-08</b>	390800	Polyamides sous formes primaires
<b>39-09</b>	390900	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires
<b>39-10</b>	391000	Silicones sous formes primaires

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>39-11</b>	391100	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène polyterpères, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du chapitre 39 concernant les matières plastiques et ouvrages en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires
<b>39-12</b>	391200	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
<b>39-13</b>	391300	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.
<b>39-14</b>	391400	Echangeurs d'ions à base de polymères des numéros 39-01 à 39-13 sous formes primaires.
<b>39-17</b>	de 39171010009 à 39174000003	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques.
<b>39.18</b>	de 39181010108 à 39189000908	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent chapitre
<b>39.19</b>	de 39191012009 à 39199000007	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
<b>Ex 39-20</b>	de 39201023001 à 39201028084 de 39201040088 à 39209990003	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.
<b>39-21</b>	de 39211100006 à 39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques.
<b>39-22</b>	de 39221000008 à 39229000095	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usage sanitaires ou hygiéniques en matières plastiques.

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
<b>Ex 39-23</b>	de 39231000005 à 39233090003 de 39235010003 à 39239000990	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.
<b>39-24</b>	de 39241000002 à 39249000099	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastiques.
<b>39.25</b>	de 39251000101 à 39259080009	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.
<b>Ex 39-26</b>	de 39261000017 à 39269092299 de 39269092391 à 39269097396 de 39269097498 à 39269097998	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 39.01 à 39.14
<b>40.11</b>	401100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.
<b>40.12</b>	401200	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc ; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc.
<b>EX 54-01</b>	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
<b>EX 56-07</b>	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.
<b>EX 63-05</b>	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
<b>84.07</b>	de 84071000013 à 84079090095	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion).
<b>84.08</b>	de 84081011017 à 84089089006	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)
<b>Ex 84.18</b>	841821 841829	Réfrigérateurs de type ménager, à compression. Autres réfrigérateurs de type ménager.
<b>Ex 84.19</b>	84191100010 84191100098	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, à usage domestique. Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz, autres qu'à usage domestique.
	84191900065	Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
	84191900098  84193900205 84198120010	instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, à usage domestique. Autres chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané autres qu'à gaz, ou à accumulation, autres qu'à usage domestique. Séchoirs rapides . Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café.
<b>Ex 84.21</b>	842123	Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression.
<b>Ex 84.22</b>	84221100019  84221100097	Machines à laver la vaisselle, de type ménager, à chauffage électrique. Autres machines à laver la vaisselle de type ménager.
<b>Ex 84.43</b>	84433120001	Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique.
	84433180016  84433180094  84433210206  84433210308  84433210900	Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute. Autres machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Imprimantes, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Machines à imprimer à jet d'encre, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau. Autres imprimantes de bureau, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.
	84433230000	Machines à télécopier aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	84433293003	l'information ou à un réseau. Autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau.
	84433931008	Autres machines à copier, à système optique.
<b>Ex 84.50</b>	84501111016	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.
	84501111094	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement frontal.
	84501119098	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec égale ou supérieure à 2,5 kg mais n'excédant pas 6 kg, entièrement automatiques, à chargement par le haut.
	84501190106	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 7,5 kg, entièrement automatiques.
	84501190902	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 7,5 kg mais n'excédant pas 10 kg, entièrement automatiques.
<b>Ex 85-06</b>	de 85061011001 à 85069000104	Piles et batteries de piles électriques à l'exclusion des parties relevant du numéro 850690 du tarif des droits de douane.
<b>Ex 85-07</b>	de 85071010005 à 85079098101	Accumulateurs électriques y compris leurs séparateurs même de forme carré ou rectangulaire à l'exclusion des parties relevant du numéro 850790 du tarif des droits de douane.

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
<b>EX 85.11</b>	de 85114000016 à 85114000094 de 85115000034 à 85115000089	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs  Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices  Autres génératrices
<b>Ex 85.16</b>	851610  851621  851629  851631  851640 851650 851660	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques.  Radiateurs à accumulation.  Autres appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires .  Sèche-cheveux .  Fers à repasser électriques . Fours à micro-ondes. Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires .
<b>85.17</b>	851700	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°8443,8525,8527 ou 8528 .
<b>Ex 85.28</b>	852841	Moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471 .

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	<p>852849 852851</p> <p>852859</p> <p>8528711150</p> <p>85287113097 85287115093</p> <p>852871910 852871990</p> <p>852872</p>	<p>Autres moniteurs à tube cathodique. Autres moniteurs à tube cathodique, des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471 .</p> <p>Autres moniteurs autres qu'à tube cathodique.</p> <p>Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners) sous formes d'appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations inter-actif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication" y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un module séparé ayant une fonction de communication, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo.</p> <p>Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision.</p> <p>Autres appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo.</p> <p>Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage</p>

<b>N° de position</b>	<b>Numéro de Tarif</b>	<b>Désignation des produits</b>
		ou un écran vidéo, en couleurs.
	852873	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo, en monochromes.
<b>EX 87.08</b>	De 87084050015 à 87084099007	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05 Boîtes de vitesses et leurs parties
<b>Ex 90-18</b>	90183110013  90183110024	Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance inférieure à 50ml, en matières plastiques.  Seringues, avec ou sans aiguilles, à usage unique, d'une contenance égale ou supérieure à 50 ml, en matières plastiques.
<b>EX 94-03</b>	94037000000	Meubles en matières plastiques.
<b>EX 90.19</b>	90191090117	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnique; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire Baignoires et douches équipées de système d'hydro massage « jacuzzi ».